

L'Anarcho-syndicaliste

N°193 - Le numéro : 1,60 €

Février- Mars 2016

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » *Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes*

GREVE GENERALE !

Christophe Bitaud

Il n'est pas exagéré de dire que le projet de réforme du Code du travail du gouvernement Hollande-Valls inspiré par le MEDEF nous ramène au XIXème siècle, à la pire période de l'exploitation capitaliste. Son projet tient en peu de mots : détruire tous les droits collectifs arrachés par des années de lutte de classe.

L'axe central du projet est l'inversion de la hiérarchie des normes. Jusqu'à maintenant la loi prime sur les accords de branche et ces derniers priment sur les accords d'entreprise. Selon le principe de faveur, les accords subalternes ne peuvent être que plus favorables aux salariés que les règles supérieures.

Le projet de loi prévoit d'inverser cette hiérarchie de normes. Faire prévaloir l'accord d'entreprise, c'est clairement mettre le salarié et le patron face à face comme s'il n'y avait pas de rapports de subordination, comme si le combat n'était pas inégal. Cette inversion permettrait de remettre en cause l'ensemble des droits des travailleurs : durées journalière et hebdomadaire du travail, heures supplémentaires, travail de nuit, rémunération des temps de pause, de restauration, d'habillement..., temps partiel, congés, négociations collectives... Tous les droits, l'ensemble des conditions de travail, seraient soumis à un rapport de forces interne à

l'entreprise. Quand on sait que dans de nombreuses entreprises la pression patronale aboutit à l'absence de syndicat ou à la création de syndicats « maison » particulièrement conciliants, on mesure le danger qu'il y a à substituer les « droits » individuels aux droits collectifs.

Le compte personnel d'activité (CPA) est le complément logique de la réforme du Code du travail puisqu'il a vocation à remplacer les droits collectifs par des « droits individuels attachés à la personne ». Ce CPA qui concerne aussi bien les salariés du privé que ceux du public vise à organiser et généraliser la précarité et la mobilité forcée des travailleurs. Les organisations syndicales CFTD, CFTC, CGC et FO ont donné leur aval au CPA. Si pour certains syndicats, on n'est pas étonné, comment comprendre, comment accepter que la CGT-FO adopte une telle position ?

Réforme du Code du travail pour les salariés du privé, protocole PPCR (« Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations ») pour ceux du public, et CPA pour tous : si l'ensemble de ces mesures gouvernementales est mis en œuvre, c'en est fini des conventions collectives et des statuts particuliers.

.../...

(Suite...)

La riposte a commencé à s'organiser. Le 9 mars, c'est près d'un demi-million de manifestants qui ont battu le pavé dans toute la France, à l'appel des organisations syndicales et des organisations de jeunesse. La détermination était palpable, travailleurs, étudiants et lycéens au coude à coude ont revendiqué clairement et nettement le retrait du projet de réforme du Code du travail.

La puissance de la mobilisation du 9 mars peut laisser espérer une issue victorieuse pour la classe ouvrière et la jeunesse mais à deux conditions : que le mot d'ordre soit clair et que les modalités d'action soient à la hauteur des enjeux.

La seule revendication acceptable, c'est celle qu'ont clamée l'ensemble des manifestants du 9 mars : à savoir, ni amendable, ni négociable, retrait du projet de réforme du Code du travail. Sur cette base, l'unité ne peut se faire avec la CFDT ou l'UNSA qui demandent que le projet de loi soit amendé. Le gouvernement en proposant quelques amendements qui ne touchent en rien à l'essentiel s'est engouffré dans la brèche mais la ficelle est un peu grosse ! Il faudra également que la CGT clarifie sa position puisqu'elle a formulé des propositions pour « *construire un Code du travail du XXIème siècle* ».

Pour espérer faire reculer ce gouvernement aux ordres du MEDEF et de l'Union Européenne, il faut rompre avec les journées d'action à répétition qui ont prouvé par le passé toute leur inefficacité. D'ores et déjà plusieurs dates sont prévues : le 9 mars, le 22 mars, le 31 mars sans compter le 17 mars pour les organisations de jeunesse. On voudrait épuiser les manifestants et accompagner les réformes qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Seule la grève générale interprofessionnelle peut contraindre le gouvernement à reléguer son projet dans les poubelles de l'Histoire.

Le gouvernement Valls-Hollande craint la mobilisation des travailleurs et de la jeunesse et il n'hésite pas à utiliser la répression la plus violente. Des CRS ont ainsi évacué une assemblée générale d'étudiants à l'université de Tolbiac. Des coups de matraques contre des jeunes réunis en AG, même en 1986 au moment

du mouvement étudiant contre la réforme Devaquet on n'avait pas vu ça. Et pourtant le ministre de l'intérieur de l'époque n'était autre que Pasqua, de sinistre mémoire. Dans cette triste histoire, le premier ministre aura au moins gagné un surnom qui lui va comme un gant (de cuir) : « *Manu militari* ».

Grève générale jusqu'au retrait total et définitif de la réforme du Code du travail, du CPA et du protocole PPCR.

« Paroles du Maréchal »

Citées dans « *Jeunesse France - Cahiers d'Uriage - N°35 - Sept.-Oct. 1942* »

« Que veulent-ils au juste, les ouvriers, lorsque délivrés de leurs mauvais bergers, ils s'interrogent dans l'honnêteté de leur conscience et dans la sincérité de leur cœur ? Ils veulent d'abord s'évader de l'anonymat où ils ont été jusqu'ici trop souvent confinés ; ne pas vendre leur travail comme une marchandise ; ne pas être traités comme des machines, mais comme des êtres vivants, pensants, souffrants, avoir avec leurs chefs des relations d'homme à homme.

Ils veulent, ensuite, échapper à l'incertitude du lendemain, être protégés contre les aléas du chômage, trouver dans leur métier une sécurité, ou, pour mieux dire, une propriété, avoir la possibilité d'y avancer jusqu'à la limite de leurs aptitudes. Ils veulent, en outre, participer dans une mesure raisonnable aux progrès de l'entreprise à laquelle ils sont associés, avoir une sauvegarde efficace contre la misère qui les guette lorsque survient la maladie ou lorsqu'arrive la vieillesse ; pouvoir élever leurs enfants et les mettre en état, suivant leurs capacités, de gagner honorablement leur vie.

Toutes ces aspirations sont légitimes et dans l'ordre nouveau que nous préparons, elles devront être satisfaites. Elles pourront l'être sans grever les prix de revient d'une charge trop lourde pour peu que l'esprit de collaboration porte son fruit naturel, sous la forme d'un accroissement de la production en quantité et en qualité. »

Discours du 1^{er} mai 1941

« Dans une même entreprise, et dans le groupement des diverses entreprises, les patrons et ouvriers seront en contact perpétuel. Ils délibéreront ensemble. Ils seront tous, dans des conditions justes et humaines, les participants d'une réussite qui leur tiendra également à cœur.

La notion du comité social mixte remplacera celle du syndicat partisan et, pas à pas, nous nous acheminerons vers l'établissement d'un corporatisme qui, tenant compte des évolutions du social et de l'économique, rappellera à maints égards l'étroite solidarité qui existait autrefois parmi les travailleurs si remarquablement consciencieux de nos vieilles familles. »

Discours du 22 septembre 1941

« ...d'une logique de droits d'abord attachés au statut vers une logique de droits davantage attachés à la personne... »

« Réuni le 15 février 2016, le Bureau confédéral a décidé à l'unanimité que FORCE OUVRIERE serait signataire de la position commune paritaire sur le Compte personnel d'activité. » - Circulaire confédérale du 23 février 2016

Le texte de cette « position commune », fruit du « dialogue social », expose le bien-fondé du CPA destiné à correspondre à « la dimension globale de la personne »... et devrait être intégré au projet de loi El Khomri. Nous voilà dans la totale logique du personnalisme d'Emmanuel Mounier et du gouvernement de Vichy. Extraits du texte (annexé à la circulaire) :

« Position commune sur le compte personnel d'activité, la sécurisation des parcours et la mobilité professionnelle

La transformation des modes de production nécessite une adaptation du modèle de protection juridique et sociale des personnes. Désormais appelés à changer régulièrement d'entreprise, d'emploi ou même de statut tout au long de leur vie professionnelle, en passant parfois par le chômage, les actifs sont mal protégés dans leurs parcours par des droits majoritairement construits à l'époque de carrières linéaires dans la même organisation. La logique de droits attachés au statut ne correspond pas toujours aux besoins d'actifs de plus en plus mobiles et dissuade souvent les personnes de saisir toutes les opportunités professionnelles qui s'offrent à elles.

Au cours des dernières années, les organisations patronales et syndicales ont impulsé une mutation en profondeur du modèle de protection juridique et sociale en le faisant peu à peu passer d'une logique de droits d'abord attachés au statut vers une logique de droits davantage attachés à la personne. On peut citer notamment la création du compte personnel de formation, la portabilité de la complémentaire santé ou encore les droits rechargeables à l'assurance chômage.

Pour les partenaires sociaux, le CPA s'inscrit dans cette continuité. Il doit permettre de poursuivre la mutation du modèle économique et social pour mieux protéger les actifs, renforcer leur autonomie, favoriser les mobilités professionnelles, sécuriser les parcours de professionnels et de vie et améliorer la compétitivité des entreprises. Poursuivant une logique d'universalité, il s'inscrit dans un mouvement de long terme dont le présent texte ne constitue qu'une des étapes.

Les partenaires sociaux souhaitent en effet poursuivre en 2016 leurs travaux sur le sujet, selon le programme défini ci-dessous, et demandent au Gouvernement et au Parlement de respecter ce calendrier. [...]

I. Principes du compte personnel d'activité

a. Définition et objectifs

Le compte personnel d'activité est l'ensemblier de droits portables des actifs qu'ils peuvent utiliser pour sécuriser leurs parcours professionnels. Conformément à la loi du 17 août 2015, c'est un dispositif universel, accessible à toute personne quel que soit son statut.

Il a pour objectif de renforcer l'autonomie et la liberté d'action des personnes et de sécuriser les parcours professionnels en levant les freins à la mobilité et favorisant une meilleure utilisation de leurs droits par les individus.

Il ne remet pas en cause les obligations légales des entreprises, notamment en matière de formation et de santé au travail.

Sa mise en oeuvre prend en compte la nécessaire maîtrise des comptes sociaux.

b. Les principes

i. Le cadre collectif

La mise en oeuvre du CPA n'a pas vocation à modifier les modalités de financement mutualisé des droits garantis collectivement qui le constituent ou les règles d'utilisation de ces droits qui sont définies par des accords ou des législations qui leur sont propres. Si le CPA était étendu à d'autres actifs que les salariés, cette extension ne pourrait pas être financée par les employeurs et les salariés.

Pour que le CPA atteigne son objectif de sécurisation des parcours professionnels des actifs, une évolution de l'accompagnement est nécessaire. Cette évolution doit permettre d'offrir à terme, à chaque actif, un accompagnement global portant sur l'ensemble des problématiques de sécurisation : projet professionnel, accès au logement, accès à la garde d'enfant... [...]

Les voleurs, l'Etat et leurs valets

Bertrand Kanban

Au XIXème siècle, la place de grève était le lieu où les ouvriers se présentaient tous les matins, en quête de travail, et où les patrons achetaient la force individuelle de travail, d'où il naquit le contrat individuel de travail, cher au patronat encore aujourd'hui.

Beaucoup d'ouvriers restaient sur le carreau, après le passage des patrons.

Le contrat individuel de travail n'est pas autre chose que la volonté patronale d'imposer aux travailleurs les salaires et les conditions de travail les plus bas possibles.

Mais les ouvriers s'organisent et tentent d'imposer les conditions collectives de vente de leur force de travail sur la place de grève. C'est donc là un embryon de contrat collectif de travail, en dépit d'une répression féroce du patronat et des services d'Etat, notamment la police.

Voilà l'origine du mot de « grève ».

Il signifie depuis une cessation collective de travail face aux méfaits du capitalisme libéral.

Pour illustrer, sommairement, les conditions ouvrières à cette époque, voici un exemple : un ouvrier maçon ou forgeron gagnait 2,50 francs pour 12 h de travail quotidien, alors qu'un kilo de pain coûtait 0,44 franc et un kilo de viande, 2 francs. Cela correspond déjà à la paye de cet ouvrier.

Il ne faut pas être très malin pour comprendre que, pour survivre, il fallait aussi que la femme travaille avec seulement 50% pour une journée de 12h et les enfants, 0,50 franc.

Bien entendu, la classe ouvrière a forgé au prix de combats séculaires et en dépit de la répression, souvent sanglante exercée par l'Etat au profit du capitalisme dit libéral, ses propres organisations de classe, et notamment ses syndicats.

Ce fruit d'un combat quotidien, rapport de force entre la classe ouvrière et la classe capitaliste, a été sanctionné par les accords, les conventions collectives nationales et locales.

Cet antagonisme, qui existera tant qu'existera le capitalisme, n'est pas autre chose que la lutte de classe, n'en déplaise aux médias et aux services d'Etat.

L'instrument du capitalisme est garant du profit.

Le Code du travail n'est que la résultante de ce rapport de force séculaire entre la classe ouvrière et le patronat **et** le garant des acquis obtenus de hautes luttes.

J'en profite pour mettre en évidence que, dès le début de la formation des syndicats et des mutuelles ouvrières,

figure la revendication concernant les femmes : à travail égal, salaire égal.

Aujourd'hui, les scribouillards de toute tendance accommodent les images et se targuent de « modernisme » en s'attaquant au Code du travail pour ramener toutes les forces productrices au XIXème siècle.

Sous prétexte que ce Code pèse cinq kilos, comprend plusieurs milliers de pages et qu'il freinerait la capacité économique de la France et la productivité, ces « modernistes » « découvrent » le contrat individuel de travail.

Le Code du travail garantit ce qui est le plus avantageux pour les salariés : soit la loi, soit la convention collective, soit l'accord d'entreprise.

Le projet de loi de la ministre, madame El Khomri, préconise que les accords d'entreprise priment sur les conventions collectives, voire les lois. **Là réside la mise en place des conditions pour que le patronat puisse utiliser à son compte la subordination des salariés dans l'entreprise.** Cela consiste à priver les travailleurs de leurs organisations syndicales pour arriver en fin de compte au contrat individuel de travail.

Il est clair que laisser le patronat et son instrument, le gouvernement, accomplir cette sale besogne équivaut au retour au contrat individuel de travail du XIXème siècle.

Cette fois-ci, ce ne sera peut-être pas sur la place de grève mais à la Bourse du CAC40.

Dans la continuité de ce « modernisme » ambiant, l'Union européenne, je le répète, n'est qu'un avorton de Schuman et Monnet, des agents de la CIA.

Et notamment, la directive Bolkestein qui permet, au nom du libéralisme, aux entreprises françaises, en l'occurrence, d'employer, par l'intermédiaire des entreprises de l'Est, des travailleurs « détachés » payés entre 200 et 250 € net et dépendants de la législation de leurs pays. « *Des esclaves modernes* » dicit un ouvrier roumain interviewé par FR2.

Officiellement, il y a en France, plus de 350 000 travailleurs « détachés » qui ne cotisent pas à la Sécurité sociale : ils travaillent pour Bouygues, la SNCF, entre autres, par le truchement de sociétés étrangères qui sont très souvent une émanation de la spéculation du capitalisme mondial, avec des méthodes de mafias.

Avec le contrat individuel de travail que nous annonce El Khomri, les cotisations de la Sécurité sociale vont diminuer comme peau de chagrin, ce qui s'ajoute aux cadeaux régulièrement octroyés aux patrons par les gouvernements successifs depuis 1982.

(Suite...)

Déjà, depuis quelques années, les technocrates s'emploient au déremboursement de médicaments, par centaines, sans annonce ni débat.

Les fermetures d'hôpitaux et de maternités annoncent la privatisation totale de la Sécurité sociale au profit du « marché de la santé ».

Dans ce contexte, le projet de loi El Khomri n'est pas autre chose que l'application pure et simple des « recommandations » de la Commission européenne « concernant le programme national de réforme de la France pour 2015 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2015 ».

Il est alors légitime de se poser la question : qui dirige l'Union européenne ?

Sur le site internet de News360x, on lit : « La Commission européenne sera obligée de consulter les autorités américaines avant d'adopter de nouvelles propositions législatives à la suite de la mise en vigueur de l'accord avec les Etats-Unis sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), selon un document divulgué. »

En lumière, la déclaration de JP Morgan, numéro 1 des banques d'investissement américaines, qui réclame l'abrogation des constitutions bourgeoises en France, en Espagne et en Grèce, que Stefan Steinberg (World Social Web Site – 19/6/2015) commente ainsi : « Toutefois, pour JP Morgan cela ne suffit pas. Afin d'éviter une révolution sociale dans la période à venir, ces analystes préviennent qu'il est indispensable que les gouvernements capitalistes, partout en Europe, se préparent aussi vite que possible à mettre en place des formes de régime dictatoriales. »

La journée du 9 mars signifie la première mobilisation de la classe ouvrière et de la jeunesse qui se sont manifestées au-delà de tous les pronostics, y compris de bureaucrates syndicaux.

La mobilisation risque de prendre beaucoup plus d'ampleur le 31 mars.

Fasse que cette mobilisation déborde les appareils syndicaux pour imposer le retrait du projet de loi El Khomri ! Cela marquera un coup d'arrêt à l'offensive sans précédent contre la classe ouvrière orchestrée par l'impérialisme américain, par l'intermédiaire de l'Union européenne dont il est à l'origine.

Cela ouvrira la voie à l'effondrement de l'UE, ce qui permettra le rapport de force au profit de la classe ouvrière dans le cadre national.

Le Point.fr – 17/4/2015 - « VALLS : "Le racisme augmente de manière insupportable dans notre pays" »

Depuis « Touche pas à mon pote », les gouvernements successifs ont amplifié, au fil des années, la politique communautaire et œcuménique.

Pour leur rendre justice, les gouvernements de gauche ont battu, en la matière, la droite.

Et Valls s'indigne : « Le racisme augmente de manière insupportable dans notre pays » et il octroie 100 millions € pour un plan de lutte contre le racisme, pour bien entendu continuer la même politique, ce qui aggrave encore l'expression du racisme.

Mais M.Valls, au nom de l'idéologie sociale-chrétienne-œcuménique, s'attelle à changer la réalité au lieu de changer l'idéologie.

Cette politique a toujours abouti dans l'Histoire à une société totalitaire.

Est-ce la cause de la dérive anti-démocratique de ce gouvernement ?

Affichez vos revenus, messieurs !

La voie à suivre...

Dans une vidéo du 21/3/2016 de l'émission « Réflexion et débat citoyen », sur internet, Raquel Garrido s'adressant aux autres intervenants les interpelle en leur demandant d'afficher leurs salaires, les accusant de demander aux salariés, encore et encore, de se serrer la ceinture.

Par ailleurs, en guise de conclusion, faut-il rappeler à ces experts, aux médias, que pour faire partie de l'élite, il y a beaucoup de candidats mais très peu d'élus et qui peuvent rapidement pointer à Pôle Emploi.

Le mépris...

Valls, dans un reportage du journal de FR2, le 23/3/2016, a répondu aux manifestants qui l'interpelaient contre la loi El Khomri : « Vous l'aurez ! ».

Arrogance, mépris, autorité d'un shérif, voilà ce qui va encore amplifier la mobilisation.

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°s : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD

Dans le miroir des «*branquignols*», Jacques JULLIARD se voit si beau...

Dans l'éditorial qu'il rédige pour l'hebdomadaire «*Marianne*» du 18 mars, et qu'il intitule «*La France au miroir de ses branquignols*», Jacques Julliard rassure une fois encore son auditoire: il n'y a pas plus réformateur conséquent que lui-même, et il convient de peaufiner la loi sur le Travail, en ajoutant des mesures que lui-même et sa rédaction estiment nécessaires.

De la rédaction de la revue *Esprit*, à celle du *Nouvel observateur* puis à celle de *Marianne*, de la direction de la C.F.T.C. à celle de la C.F.D.T, Julliard est un éternel «*progressiste*», c'est à dire un fiéffé réactionnaire qui n'a aucune confiance dans les états-majors (politiques, militaires, parlementaires, religieux, judiciaires, ...) pour entreprendre le retour aux œuvres maréchalistes (expurgées de la contrainte, de la ségrégation et de la violence qui les ont conduites à l'échec) et les faire accepter de bon gré sous l'égide des professeurs ès-vertus sociales qu'il enseignât.

D'autres conditions de naissance auraient pu faire de lui un «*cardinal*» dans la hiérarchie de la catholique, même sans attirance charnelle pour les jeunes garçons à initier à la soumission permanente qu'il professe.

Jeune universitaire, il écrit à propos de Fernand PELLOUTIER et du syndicalisme d'action directe, pour le plus grand plaisir des hiérarques sociaux-chrétiens, qui virent ainsi venir à eux sans peine et sans abus d'aucune sorte quelques «*anarcho-syndicalistes*», assez adeptes du tripotage de la jeune gens parfois, tels les frères Cohn-Bendit.

Décrivant successivement ceux qu'il qualifie de «*branquignols*», Julliard se voit contraint de consacrer un paragraphe à son «*milieu*»: «*Je mets en garde mon lecteur: j'ai été membre du bureau national de la CFDT, et c'est là-bas que j'ai laissé mon cœur, pour y avoir trouvé la plus faible densité possible de cet esprit politicien, qui littéralement me pompe l'air et m'asphyxie. Et, en revanche, un peu de cette imagination sociale, qui manque tellement à la France depuis la retraite de Jacques Delors. Cela étant dit, je crois pouvoir avancer que la CFDT a été dans cette conjoncture le seul acteur social qui ne se soit pas comporté en chien de Pavlov, et qui a exploité la situation pour amorcer quelques mutations sociales essentielles dans la lutte à long terme contre le chômage, comme le primat de la négociation sur la loi, ou encore le compte personnel d'activité. Laurent Berger y a gagné, en termes de stratégie sociale, ses galons de digne successeur des Descamps, Maire, Chérèque*».

Pour qui douterait des perspectives sociales que lui réserve son excellence, qu'il se reporte à la page 15 de la même édition, il y apprendra que la rédaction propose, en tête des 12 mesures à ajouter à la loi El Khomri, la généralisation d'une sorte de R.S.A. à 800€ pour tous, et quelques ressources liées au travail pour ceux qui en trouvent, le tout assorti de la suppression de tous les droits sociaux renommés par leurs excellences: «*aides*».

Le MEDEF nomme ces droits sociaux «*charges*», et ne figure pas au nombre des «*branquignols*» de son excellence. Il verra sans doute d'un bon œil cette mesure: un revenu minimal garanti de 800€, qu'il abondera selon ses disponibilités, et voilà réglés tous les soucis de SMIC, grilles de rémunérations, conventions collectives, cotisations chômage, maladie, vieillesse... L'État salariera toute la population, et prélèvera l'impôt à la source. Ah! La rédaction de *Marianne* a oublié de préciser si les 800€ sont avant ou après prélèvement à la source! Fichtre!

Et Julliard de conclure ainsi son éditorial: «*Reste [au nombre des «branquignols»] le peuple français lui-même, et d'abord la masse des salariés, qui a vu dans le projet gouvernemental une menace pour la stabilité de l'emploi et un encouragement à la précarité: la nouvelle version du projet devrait apaiser une partie des craintes. Il faut dire que le pouvoir, qui a fait de l'improvisation, de la pagaille et de l'incommunicabilité la marque propre du quinquennat en cours, s'est cette fois-ci surpassé. Une démocratie sans leadership, c'est un peuple déboussolé. Il ne reste plus guère qu'un an avant qu'un éventuel changement de boussole ne nous fasse regretter la pétaudière actuelle*».

Pour mettre fin à la «*pétaudière*», sans doute Julliard pense-t-il «*salut public*»! La rédaction de *Marianne* nous fera sans doute connaître prochainement qui elle nous proposera pour l'organiser. Ne pouvant pas s'agir de «*branquignols*», il n'est pas cité dans l'éditorial! Sans doute un adepte zélé, mais silencieux, de l'*Esprit* maréchalien!

Georges Rivalin

DERRIERE LA CRISE AGRICOLE, LES ENJEUX DE LA RESTRUCTURATION AGRO-ALIMENTAIRE ET FONCIERE ...

«Ces bons guesdistes se transforment à vue d'œil: ils font peau neuve, se décrassent, afin de ne pas faire trop vilaine figure dans le monde où ils nagent maintenant. Hier, c'était des prolos, à idées étroites et mesquines, - mais enfin, à idées! Aujourd'hui, c'est des politicards ambitieux et impatientes, - le cerveau s'est évanoui, y a plus que du ventre!»

Emile POUGET, dans «*La Sociale*» - 1^{er} septembre 1895.

La rente capitaliste, guerrière ou non...

La seconde guerre mondiale terminée, l'économie - et sa rente - repartirent sur les mêmes bases: «*étato-libérale*» dans la zone dite «*occidentale*», «*étato-planifiée*» dans la zone dite «*communiste*».

Le conflit militaire larvé connu sous le nom de «*Guerre froide*» a contraint ces économies à produire des armes (et à les vendre), assurant les fondements de la rente des classes possédantes ou dirigeantes.

Les conflits majeurs entre blocs ou super-puissances furent évités; seuls des conflits périphériques (Corée, Cuba, Indochine) modifièrent encore la liste des récipiendaires de la rente capitaliste, la transférant de la classe bourgeoise à une nomenclature qui n'aspire qu'à entrer en pleine possession de ce dont elle ne jouissait qu'au titre de l'Etat qu'elle venait de conquérir.

La «*chute du mur de Berlin*» paracheva cette phase de l'histoire: les nomenclatures ouvrirent totalement et définitivement leurs territoires et ses populations au marché mondial, moyennant la pleine possession des moyens de production dans leurs Etats, les anciens propriétaires se faisant à l'idée qu'une indemnisation (mineure) était conditionnée à l'acceptation de cet état des choses.

Dans ce contexte nouveau, les industries de production d'armes furent remisées, les armements sophistiqués «*renouvelables*» continuèrent d'être développés, les armements nucléaires furent en grande partie démantelés, les systèmes de positionnement et de guidage militaires (GPS et Glonass) reconvertis dans le domaine civil, et la toile de communication numérique militaire américaine devint *Internet*.

Ce développement technologique ouvert à l'ensemble de l'activité économique assura une rente renforcée par le transfert des activités de production industrielle vers les Etats à faible coût de main-d'œuvre, et autres avantages bancaires et fiscaux.

La rente capitaliste, dans le domaine agricole...

Le remplacement des baux de métayage par des baux de fermage, à partir de la *Libération*, fit dégringoler la rente foncière, entraînant moult faillites dans les reliquats de

l'aristocratie féodale, et parmi l'aristocratie républicaine ayant en son temps acquis des «*biens nationaux*».

L'augmentation de la rente du travail dans le domaine agricole permit progressivement la modernisation des techniques de production et le développement du machinisme. Une politique déterminée de remembrement des terres fut conduite afin d'améliorer la productivité des surfaces, au risque de compromettre certains équilibres mésologiques: forte augmentation de la température des terres asséchées, forte ventilation des terres remembrées et dés-arborées, accélération du ruissellement, augmentation du ravinement, lavement des terres..., mono-élevages concentrateurs d'épizooties, monocultures concentratrices de prédateurs et de parasites...

La création de «*coopératives*» à buts divers (achats, ventes, transports, machines...), par les syndicats d'exploitants agricoles, assura l'évolution du secteur tout en assurant un produit du travail conséquent.

Ces «*coopératives*» n'avaient pas en perspective une «*socialisation*» du secteur agricole: intégrant des composantes non-productrices, elles ressemblaient beaucoup à des sociétés par actions... et le devinrent... au détriment des producteurs... les moins puissants.

Hormis dans les plaines céréalières et les terres maraîchères, où les entreprises agricoles sont essentiellement composées de salariés, les exploitations «*familiales*» restent dominantes dans les autres zones.

Cette structure familiale dure encore (sous statut de G.A.E.C. essentiellement), mais la rente du travail ne permet plus d'assurer les revenus du couple d'exploitants et de quelques-uns de leurs enfants. Les exploitations ne produisent plus souvent qu'un seul salaire; en cas de cessation d'activité de l'exploitant, l'issue réside souvent dans une reprise par un G.A.E.C. de taille supérieure, quand il ne s'agit pas d'une reprise des seules terres, les bâtiments et le matériel n'intéressant pas les grandes structures.

Autrement dit, le capital foncier, qui n'est pas forcément propriété de l'exploitation, garde encore une certaine valeur, les bâtiments et les machines ne sont même plus monnayables, modification des normes obligeant.

.../...

(Suite...)

Ce capital foncier et immobilier peut être affecté à trois destinations : les terres à des entreprises agricoles de dimensions industrielles, les bâtiments (logements, annexes) à des logements rénovés pour population en recherche de calme campagnard expurgé des odeurs désagréables, les structures démontables recyclés en d'autres lieux et à faible coût.

Cette tendance se manifeste déjà depuis une dizaine d'années, les opérations foncières à forte plus-value qui ont été réalisées n'ont fait qu'accentuer la dés-agricolisation des campagnes au profit du développement d'un habitat villageois, dans le meilleur des cas.

L'exploitant agricole n'envisage plus désormais qu'à tirer un salaire de son exploitation et une pension de retraite à terme dans les meilleures conditions possibles, la vente du capital de l'exploitation n'étant plus souvent là pour assurer les vieux jours.

Les conditions de revenus...

Les exploitations agricoles vendent aujourd'hui leurs produits (lait, viandes, céréales) dans des conditions fixées par contrats à l'avance ; seul y échappe le secteur des fruits et légumes frais, livré à l'offre et la demande.

Sous couvert de régulation des marchés, d'assurance de revenus «équitable» pour les exploitants, les tarifs sont bridés. Et si la vente des produits se fait à tarifs convenus, le coût des matières premières reste, lui, livré au cours du marché.

Le revenu de l'exploitation est la variable d'ajustement d'un système économique symbiose d'un libéralisme débridé et d'une planification de type «communiste»... transfiguration de la liberté... nous dit-on !

Le secteur de la distribution alimentaire assurent ses revenus par une «liberté» de vente monopolistique ; la transformation assure les siens en concentrant ses activités et licenciant ses salariés ; la distribution des matières premières ajuste ses tarifs sur les cours du marché et les revenus de ses salariés ; l'exploitation agricole industrielle également ; le petit exploitant vend à perte.

La liquidation économique de cette dernière catégorie est programmée au bénéfice d'une réorganisation de la rente agricole.

Les tentatives de création de circuits de distribution «courts» assureront peut-être la survie d'exploitations vivrières, encore faudra-t-il examiner de prêt les mœurs économiques en vigueur dans ces nouvelles «coopérations» et autres A.M.A.P., et faut-il savoir pour quelles fractions de la population cette distribution s'avère économiquement possible.

Les solutions économiques...

La société à toujours été une «charge» pour l'Etat et la puissance économique. Hormis l'esclavage, il n'y a pour eux que «charge».

Aussi, la catégorie d'exploitations (plutôt que d'exploitants) représentant ce secteur réclame-t-elle des «allègements» de ces charges: ayant déjà la main-d'œuvre salariale comme variable d'ajustement, les allègements constituent un fond de réserve ou fond de recapitalisation permettant une réorganisation en fonction des normes nouvelles qu'une réorganisation de la rente impose.

Les petites exploitations recevront également cette «manne», mais ne pourront l'affecter qu'à la survie immédiate des exploitants, pas de l'exploitation qui, elle, est condamnée.

Voilà bien la raison pour laquelle ceux que la réorganisation de la rente agricole condamnent définitivement refusent cette solution économique, et réclament que l'Etat assume une fonction régulatrice en interdisant la vente à perte.

Les solutions des politiques...

Selon la taille souhaitée des Etats par les uns et les autres, ils vont souhaiter une «régulation» (*) aux niveaux: mondial, continental, multi-national, national, régional, départemental, ou municipal; cette «régulation» ils la souhaitent: sur la base du marché totalement dérégulé pour les uns, du marché encadré pour d'autres, du marché participationniste et solidaire pour certains. Ils puisent leurs solutions dans les mêmes systèmes étato-libéraux et étato-planifiés des anciennes zones aujourd'hui unifiées.

La Société permanente des Amis de l'Etat définira le moment venu les nomenclatures nécessaires au maintien de sa puissance politique et économique.

Le Salon de l'Agriculture est la saison favorite des faiseurs de systèmes, lesquels considèrent que la libération économique, c'est à dire le bénéfice intégral des produits de son travail à chaque producteur, est la pire des situations pour leurs rentes.

Ce serait effectivement une révolution sociale (économique). Elle permettraient: par la suppression de la propriété privée des moyens de production et d'existence, la mise à disposition de tous ces moyens par la société aux organisations fédérées de producteurs et de distributeurs, la pratique de la solidarité économique entre secteurs de production selon des formes décidées par les intéressés eux-mêmes; l'assurance pour tous d'un accès aux meilleures conditions d'existence possibles et avec le moins de contraintes pour chacun.

Nous savons tous en avoir les capacités, il ne reste plus qu'à en prendre les moyens.

Et ce n'est pas le plus simple à faire!

Georges Rivalin

(3 mars 2016)

(1) De préférence «auto-consenti» et «auto-surveillé», sinon une «charge» de contrainte et de surveillance pèsera encore sur la puissance étatique ou économique.

(2) En écrivant ce terme «régulation», je ne peux m'empêcher de penser à la fonction «régulatrice» attribuée par la loi à la chasse: limiter le nombre d'individus de chaque espèce, éliminer les parasites et les nuisibles!!! Appliqué à la société humaine, ça fait froid dans le dos!